



1. Indiquez Oui - si vous êtes en mesure de compléter cette évaluation de stage ou indiquez Non si vous n'êtes pas en mesure de compléter cette évaluation ou qu'un formulaire hors réseau UdeM a été utilisé (dans ce dernier cas, veuillez mettre en pièce jointe)

Oui  Non

Veuillez identifier les périodes.

Évaluation des périodes :

Résident évalué à:

T 0-6

T 7-17

T 18-24

Légende :

IA : Inférieur aux attentes

C : Conforme

S.O. : Non évalué

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES CONFIABLES (APC)

NiCDeR atteint (obligatoire si la côte est IA)

IA C N/É

Reconnait le patient qui nécessite une intervention urgente



NiCDer atteint (obligatoire si la côte est IA)

IA C N/É

Stabilise la condition d'un patient dont l'intégrité est menacée



NiCDeR atteint (obligatoire si la côte est IA)

IA C N/É

Gère les situations psychosociales complexes dans un contexte de soins aigus



NiCDeR atteint (obligatoire si la côte est IA)

IA C N/É

Maîtrise les diverses techniques associées à la prestation des soins urgents



NiCDeR atteint (obligatoire si la côte est IA)

IA C N/É

		<u>IA</u>	<u>C</u>	<u>N/É</u>
Assure la prise en charge globale et le suivi des patients lors de leurs épisodes de soins aigus	▼	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
NiCDeR atteint (obligatoire si la côte est IA)	.			
Exerce son leadership en situation d'urgence	▼	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## COMPÉTENCES

### 1-Professionnalisme

	<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires
10. Se conduit selon les valeurs, règles et normes de la profession (respect, empathie, etc.), les règles et les normes de la profession	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
11. Fonde ses actions sur une démarche clinique éthique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### 2-Expertise

	<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires
12. Évalue de façon pertinente une situation clinique : connaissances adéquates	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
13. Évalue de façon pertinente une situation clinique : anamnèse et examen physique complets et ciblés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
14. Évalue de façon pertinente une situation clinique : diagnostic différentiel pertinent et hiérarchisé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
15. Élabore et applique un plan d'intervention	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
16. Consigne les informations au dossier conformément aux règles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### 3-Communication

	<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires
17. Conduit l'entrevue médicale en partenariat avec le patient et ses proches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
18. S'assure de comprendre et d'être compris de ses interlocuteurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### 4-Collaboration

	<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires
19. Participe harmonieusement au fonctionnement d'une équipe de soins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
20. Planifie, coordonne et dispense les soins en équipe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### 5-Gestion

	<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires
21. Utilise judicieusement les ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
22. Gère son temps pour répondre aux besoins de ses patients	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

### 6-Promotion de la santé

<u>IA</u>	<u>C</u>	Commentaires

23. Effectue des interventions de promotion et de prévention auprès de ses patients

#### 7-Érudition

24. Assure son développement de façon réflexive

IA C N/E

**Commentaires**

25. Contribue aux activités d'érudition

**Commentaires**

26. Nombre de jour(s) d'absence(s)

**Commentaires:**

#### Commentaires

Article 119 du code de déontologie du Collège des médecins du Québec : Le médecin doit signaler au Collège tout médecin, étudiant, résident ou moniteur en médecine ou toute personne autorisée à exercer la médecine qu'il croit inapte à l'exercice, incompétent, malhonnête ou ayant posé des actes en contravention des dispositions du Code des professions, de la Loi médicale ou des règlements adoptés en vertu de ceux-ci. Le médecin doit en outre chercher à venir en aide à un collègue présentant un problème de santé susceptible de porter atteinte à la qualité de son exercice. N.B. Dans les cas de manque à l'éthique, d'abus d'alcool, d'usage de drogues ou de problème de santé psychique ou physique, vous êtes tenu d'adresser un rapport confidentiel au secrétaire du Collège des médecins du Québec, au vice-doyen aux études médicales postdoctorales, au directeur de programme et au directeur des services professionnels du centre hospitalier:

27. Commentaires :

28. Connaissance du français insuffisante

29. Étudiant rencontré

Non

Oui